

## **Ville de Charlemagne**

### **Rapport aux citoyens – faits saillants du rapport financier 2018**

#### **Présenté par Monsieur Normand Grenier, maire**

La Ville de Charlemagne a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 juin 2019, le rapport financier 2018 de la municipalité. Il a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 juin 2019. Le rapport complet peut être consulté sur le site Web de la municipalité à l'adresse <https://www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/budget-et-finances>. Il comprend les états financiers de la municipalité, plusieurs informations complémentaires et les résultats de l'audit des états financiers.

Dans le présent document, nous relaterons les faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que des états financiers.

#### **Rapport de l'auditeur indépendant**

La firme de comptables professionnels agréés DCA, comptable professionnel agréée inc. a effectué l'audit des états financiers 2018 de la Ville de Charlemagne. En voici un extrait :

##### **Opinion avec réserve**

« Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ville de Charlemagne, (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Charlemagne au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

##### **Fondement de l'opinion avec réserve**

« La Ville de Charlemagne participe à deux ententes intermunicipales qui rencontrent les critères d'un partenariat. À cette fin, ces ententes doivent être constatées dans les états financiers selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Puisque les informations n'étaient pas disponibles, la Ville n'a pu appliquer la méthode de consolidation proportionnelle pour les postes de la situation financière. Au 31 décembre 2018, les valeurs des actifs et des passifs pour ces ententes n'ont pu être déterminées. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve. »

### **Autre point**

« Les états financiers de la Ville de Charlemagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre cabinet qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 30 avril 2018. »

### **Observations - Informations financières établies à des fins fiscales**

« Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Charlemagne inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

### **États financiers 2018**

- Les revenus réels de fonctionnement de la municipalité ont totalisé 8 917 239\$ alors que les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les affectations ont totalisé 8 729 611\$, résultant en un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 187 628\$.
- Les dépenses en immobilisations et autres investissements ont totalisé 1 456 872\$. Les investissements comprennent la réfection des infrastructures des rues Trudeau et Émile-Despins, relocalisation des infrastructures coin Notre-Dame et Céline Dion, construction d'une station de pompage pluviale sur la rue des Érables, aménagement et revitalisation des bandes riveraines, modernisation de la ventilation et ajout de la climatisation au chalet Médéric-Lebeau, l'acquisition d'équipements, de machinerie, de véhicules et de matériel pour les différents services.
- L'excédent accumulé de fonctionnement non affecté s'élève à 186 579\$ alors que l'excédent accumulé de fonctionnement affecté s'élève à 145 260\$, pour un excédent accumulé de fonctionnement total de 331 839\$.
- La dette à long terme de la municipalité s'élève à 10 750 736\$. Le remboursement de capital sur la dette à long terme s'est élevé à 904 210\$ alors que le montant des nouveaux emprunts a totalisé 260 199\$.
- La valeur nette des immobilisations (infrastructures, bâtiments, terrains, machinerie, équipements, véhicules, etc.) s'élève à 30 854 158\$.